

Service : Secrétariat Général
Naïma CHEMOURI-SACY
Tél : 04.66.72.90.58
Réf : CM-04-04-2024

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames Mireille FEI DA SILVA, Emmanuelle VALLET, Ghislaine VERDIER Fanny GRACI et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Jean-François PERRET, Guillaume DIVOL et Patrick BONALDA,

Représentés : Monsieur Arnaud HINCELIN (représenté Mireille FEI DA SILVA).

Absent : Néant

Date de la convocation : 25 mars 2024

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, madame Emmanuelle VALLET a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Assistante : Mme Naïma CHEMOURI-SACY, Secrétaire Générale de mairie.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Vote du budget primitif 2024 : Budget Principal
- Vote du budget primitif 2024 : Budget Annexe
- Fiscalité directe locale-vote taux pour l'année 2024
- Destination des coupes de bois - Exercice 2024
- Mise en place d'une convention de pose et d'entretien d'un panneau pédagogique entre la commune et le Syndicat Mixte AB Cèze
- Demande de subvention association « les Tournesols Lussanais »

2024-18-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MARS ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 14 mars 2024 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve le compte-rendu de séance du 14 mars 2024 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2024-19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	866 300.58 €	866 300.58 €
INVESTISSEMENT	453 760.09 €	453 760.09 €

Vote à l'unanimité

2024-20-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	136 501.19 €	136 501.19 €
INVESTISSEMENT	359 736.13 €	359 736.13 €

Vote à l'unanimité

2024-21- FISCALITE DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2024

Monsieur le Maire présente les taux de fiscalité locale de 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.84%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.29 %

Taxe habitation : 10.97 %

Pour 2024, il est demandé de maintenir les taux actuels comme indiqué ci-dessus.

Vote à l'unanimité

2024-22-DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'exploiter le bois de la parcelle 36 en coupe d'amélioration des cèdres, l'ONF propose de faire une vente en « bois façonné » plutôt qu'une vente en « bloc et sur pied » afin de valoriser le bois et de préserver les arbres d'avenir. Cette coupe est prévue à l'état d'assiette des coupes 2024 du Plan d'Aménagement Forestier.

Vote à l'unanimité

2024-23-MISE EN PLACE CONVENTION DE POSE ET D'ENTRETIEN D'UN PANNEAU PEDAGOGIQUE LA COMMUNE AVEC LE SYNDICAT MIXTE AB CEZE

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec le syndicat AB Cèze. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger entre la mairie de Lussan et le SM AB Cèze au sujet de l'implantation d'un panneau pédagogique en lien avec l'eau sur le territoire. Lors de cet échange nous avons signalé que le site des Concluses initialement prévu nous apparaissait moins adapté que le parking du village car :

- Des panneaux du département sont déjà en place et qu'il y a un risque de redites,
- La CCPU entretien le site et nécessite un conventionnement spécifique,
- L'entretien du panneau par la Mairie de Lussan apparait plus facile sur le parking.

Pour la mise en place de ce panneau, il convient d'établir une convention entre la commune et le Syndicat Mixte AB Cèze.

Vote à l'unanimité

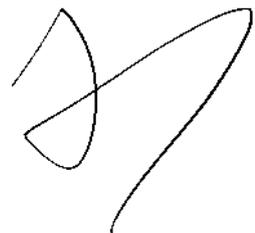
2024-24- DEMANDE DE SUBVENTION- ASSOCIATIONS « LES TOURNESOLS LUSSANNAIS »

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par l'association daté du 28 février 2024 qui sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 pour un montant de 1500.00 € (mille cinq cent euros). Il est proposé d'allouer une subvention pour un montant de 1500.00 €.

Vote à l'unanimité moins une voix (Mme FEI DA SIVA n'a pas pris part au vote car membre du bureau de l'association).

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie



Le Maire,
Jean Marc FRANÇOIS